

République Française
NOUVELLE-CALÉDONIE

DAVAR

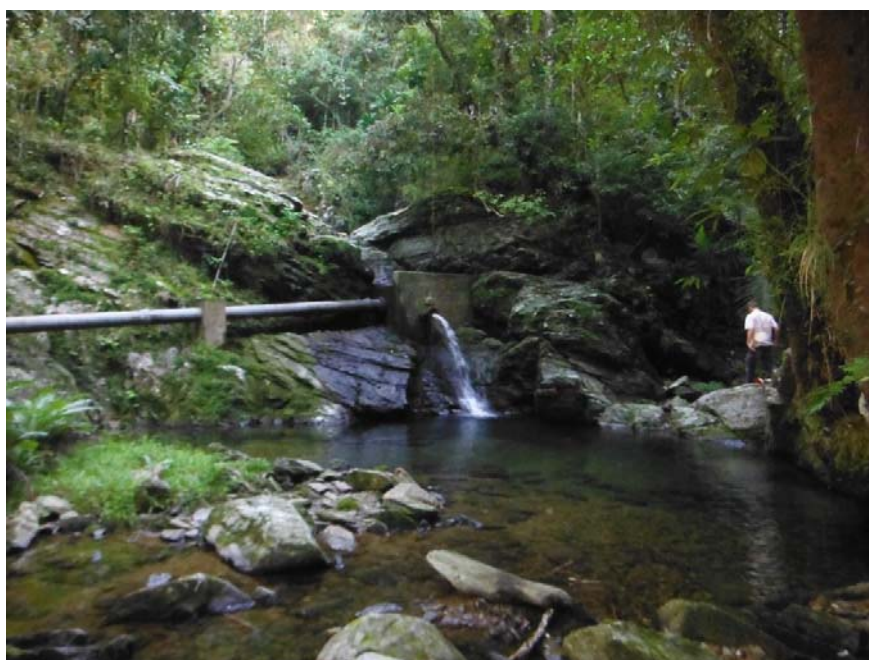


DAVAR
Direction des Affaires
Vétérinaires, Alimentaires
et Rurales

COMMUNE DE KONE

PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE DE GRAMBAOU

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE



THÉSÉE
ingénierie



Bureau d'études - Tél. : (687) 28 43 14 – Fax : (687) 28 43 15

BP12 276 – 98 802 NOUMEA

Email : thesee.ingenierie@thesee-ingenierie.nc - RIDET : 941 534.001

DAVAR / Thésée ingénierie / PP captage de Grambaou

Numéro DNS	Version	Modification : ordre	Date
THES-2014-007-DNS-003	2	A	18/07/2016



HISTORIQUE DU DOCUMENT

VERSION	DATE	MODIFICATION	REDACTION	RELECTURE
1	20/05/2015	Version initiale	SK	MDN
2	18/07/2016	Version corrigée suite à remarques DAVAR + présentation en mairie	SK	

DAVAR
DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
DES PERIMETRES DE PROTECTION DES EAUX DU CAPTAGE DE GRAMBAOU

SOMMAIRE

1. Préambule	4
2. Plan de situation	5
3. Plan cadastral	6
4. Etat parcellaire	7
4.1. Le périmètre de protection immédiate (PPI)	7
4.2. Le périmètre de protection rapprochée (PPR)	8
4.3. Le périmètre de protection éloignée (PPE)	9

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Propriété foncière concernée par le bassin versant du captage de Grambaou	7
Tableau 2 : Propriété foncière concernée par le PPI du captage de Grambaou	8
Tableau 3 : Propriété foncière concernée par le PPR du captage de Grambaou	8
Tableau 4 : Propriété foncière concernée par le PPE du captage de Grambaou	9

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Plan de situation du captage de Grambaou	5
Figure 2 : Plan cadastral des périmètres de protection du captage de Grambaou	6
Figure 3 : Localisation du PPI du captage de Grambaou	7



1. PREAMBULE

Le présent dossier d'enquête parcellaire relatif aux périmètres de protection des eaux du captage de Grambaou a été commandé par la DAVAR au bureau d'étude Thésée Ingénierie en mai 2015.

Le captage en question, situé à 13 km au nord-est du village de Koné, alimente les tribus de Noéli, Tiaoué et Poindah.



2. PLAN DE SITUATION



Figure 1 : Plan de situation du captage de Grambaou



3. PLAN CADASTRAL

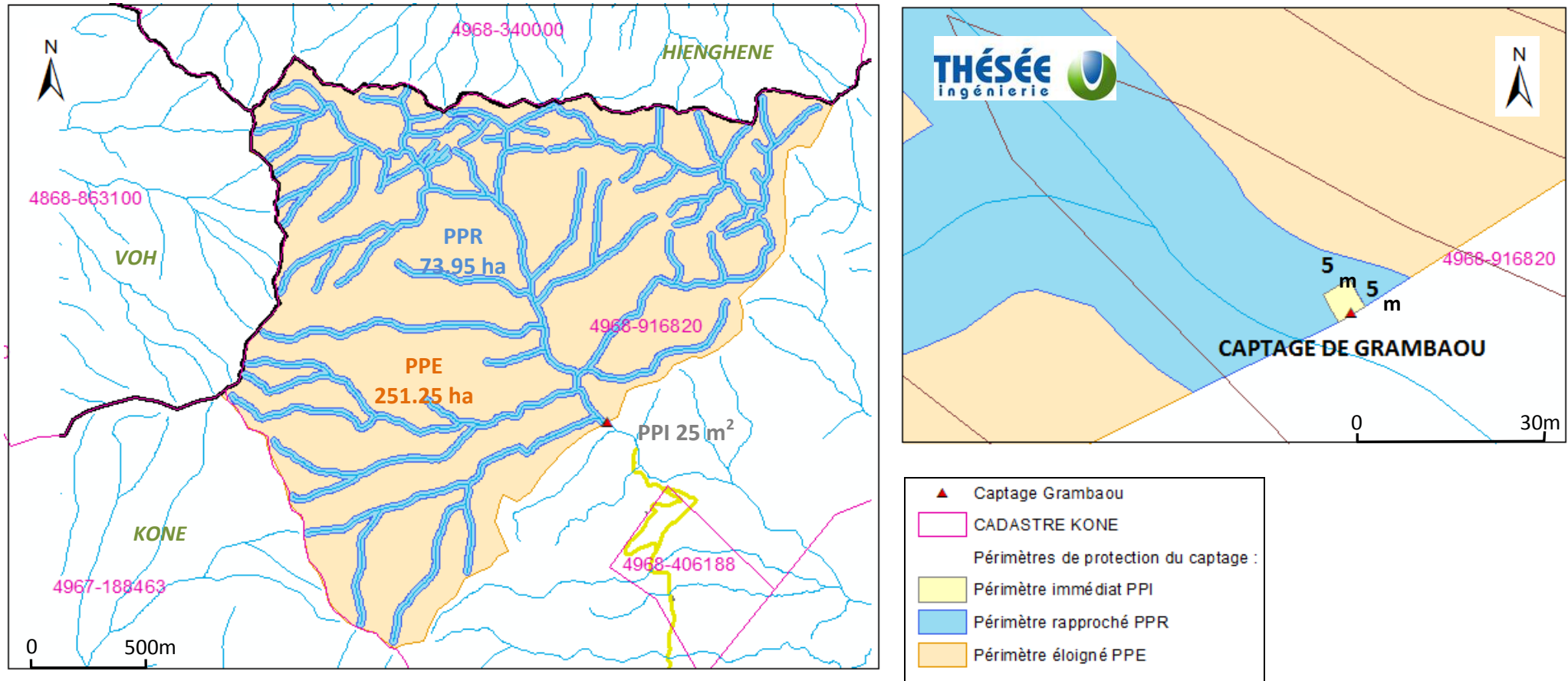


Figure 2 : Plan cadastral des périmètres de protection du captage de Grambaou



4. ETAT PARCELLAIRE

Le bassin versant du captage de Grambaou est situé sur 1 parcelle comprise sur la commune de Koné.

Tableau 1 : Propriété foncière concernée par le bassin versant du captage de Grambaou

NIC	LOT	COMMUNE	SECTION/QUARTIER	PROPRIETAIRE (nom)	PROPRIETAIRE (statut)	PROPRIETAIRE (Adresse)
4968-916820	27	KONE	NOELI - NEAMI	RA DE OUMAS	TERRES COUTUMIERES	/

PROPRIETAIRE (Ridet au moment de l'acte)	REFERENCE ACTE	DATE TRANSCRIPTION ACTE D'ACHAT	SURFACE	SURFACE INCLUSE DANS LE BASSIN VERSANT
700724	AFF- 090919800191	09/09/1980	930ha 0a 0ca	325,28 ha

Les périmètres de protection du captage de Grambaou, sont définis comme suit :

4.1. LE PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE (PPI)

Définition :

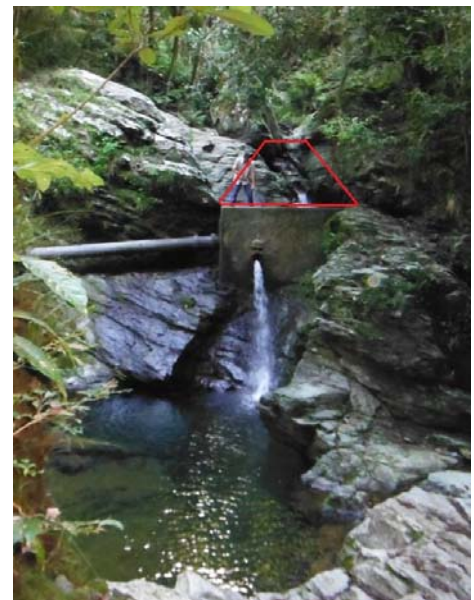
Le PPI correspond à l'environnement proche du captage. Toute activité y est interdite.

Délimitation :

Le PPI de Grambaou correspond à un carré de 5 m de côté. Sa limite aval est fixée par le bord sud du seuil. Il comprend le captage et sa retenue.

Superficie : 25 m² soit **0,0025** ha

Figure 3 : Localisation du PPI du captage de Grambaou



Propriété concernée :

Le terrain est une terre coutumière.

En application de la délibération 105, le PPI doit être acquis en pleine propriété par la Municipalité de Koné. **Sur les terrains relevant du statut des terres coutumières, la maîtrise foncière des terrains pourrait être assurée au moyen d'un acte coutumier.**



Tableau 2 : Propriété foncière concernée par le PPI du captage de Grambaou

NIC	LOT	COMMUNE	SECTION/QUARTIER	PROPRIETAIRE (nom)	PROPRIETAIRE (statut)	PROPRIETAIRE (Adresse)
4968-916820	27	KONE	NOELI - NEAMI	RA DE OUMAS	TERRES COUTUMIERES	/

PROPRIETAIRE (Ridet au moment de l'acte)	REFERENCE ACTE	DATE TRANSCRIPTION ACTE D'ACHAT	SURFACE	SURFACE INCLUSE DANS LE PPI
700724	AFF- 090919800191	09/09/1980	930ha 0a 0ca	0,0025 ha

4.2. LE PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE (PPR)

Définition :

Le PPR délimite la zone de vulnérabilité de la ressource ; les activités qui présentent des risques de pollution des eaux sont interdites ou réglementées.

Délimitation :

Le PPR proposé est délimité par une bande de 30 m de large centrée sur le cours d'eau principal et ses affluents (hors PPI).

Superficie : 739 544 m² soit **73.95 ha**

Propriété concernée :

Le terrain est une terre coutumière.

Tableau 3 : Propriété foncière concernée par le PPR du captage de Grambaou

NIC	LOT	COMMUNE	SECTION/QUARTIER	PROPRIETAIRE (nom)	PROPRIETAIRE (statut)	PROPRIETAIRE (Adresse)
4968-916820	27	KONE	NOELI - NEAMI	RA DE OUMAS	TERRES COUTUMIERES	/

REFERENCE ACTE	DATE TRANSCRIPTION ACTE D'ACHAT	SURFACE	SURFACE INCLUSE DANS LE PPR
AFF- 090919800191	09/09/1980	930ha 0a 0ca	73,95 ha



4.3. LE PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE (PPE)

Définition :

Le PPE correspond à la zone d'alimentation du captage ; il renforce la protection de la ressource par rapport à certaines activités (ex: ICPE, ouverture de pistes, exploitation forestière...).

Délimitation :

Le PPE correspond au bassin versant topographique situé en amont de la prise d'eau, hors PPI et hors PPR.

Superficie : 2 512 504 m² soit **251.25 ha**

Propriété concernée :

Le terrain est une terre coutumière.

Tableau 4 : Propriété foncière concernée par le PPE du captage de Grambaou

NIC	LOT	COMMUNE	SECTION/QUARTIER	PROPRIETAIRE (nom)	PROPRIETAIRE (statut)	PROPRIETAIRE (Adresse)
4968-916820	27	KONE	NOELI - NEAMI	RA DE OUMAS	TERRES COUTUMIERES	/

PROPRIETAIRE (Ridet au moment de l'acte)	REFERENCE ACTE	DATE TRANSCRIPTION ACTE D'ACHAT	SURFACE	SURFACE INCLUSE DANS LE PPE
700724	AFF- 090919800191	09/09/1980	930ha 0a 0ca	251,25 ha